

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/31/L.39
26 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 63 de l'ordre du jour

NOV 29 1976

UN/SA COLLECTION

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

Autriche, Chypre, Colombie, Egypte, Grèce, Inde, Islande, Japon,
Jordanie, Pays-Bas, Philippines, République arabe libyenne, Sénégal
et Venezuela : projet de résolution

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2951 (XXVII) du 11 décembre 1972, 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, 3313 (XXIX) du 14 décembre 1974 et 3439 (XXX) du 9 décembre 1975,

Rappelant également ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, relatives à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, sa résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 sur le développement et la coopération économique internationale,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université 1/ et le rapport du Secrétaire général sur l'Université 2/,

Notant les relations satisfaisantes qui s'établissent entre l'Université des Nations Unies et les institutions et organes compétents du système des Nations Unies, en particulier l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 31 (A/31/31) et Supplément No 31A (A/31/31/Add.1).

2/ A/31/281.

76-24598

/...

2/

Notant la décision 5.2.2 adoptée par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa quatre-vingt-dix-neuvième session et renouvelant l'appel qu'elle a lancé aux Etats Membres pour qu'ils apportent à l'Université une contribution généreuse, sous toutes les formes possibles,

1. Prend acte avec satisfaction des efforts faits par l'Université des Nations Unies pour lancer les activités prévues à son programme et se félicite de ce que les opérations ont déjà commencé dans deux des trois domaines prioritaires du programme, à savoir la famine dans le monde et le développement humain et social, et qu'elles doivent commencer prochainement dans le troisième domaine, à savoir l'utilisation et la gestion des ressources naturelles;

2. Encourage l'Université des Nations Unies à poursuivre ses efforts pour lancer des travaux de recherche efficaces et originaux à l'échelle mondiale, et pour développer son réseau d'érudits et d'instituts de recherche dans le monde entier;

3. Réaffirme l'importance d'une coopération et d'une coordination pleines et entières, dans le cadre établi par la Charte des Nations Unies pour coordonner les politiques et les activités dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire, entre l'Université des Nations Unies et les institutions et organes compétents du système des Nations Unies;

4. Prie le Secrétaire général de communiquer au Conseil de l'Université des Nations Unies tous les documents de la trente et unième session de l'Assemblée générale se rapportant à l'Université;

5. Adresse un appel à tous les Etats Membres afin qu'ils versent des contributions importantes au Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et apportent, le cas échéant, leur appui financier et autre à des programmes déterminés de l'Université, pour permettre à celle-ci d'entreprendre toutes ses activités tout en maintenant son autonomie sur le plan académique et sa viabilité sur le plan financier;

6. Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Recteur de l'Université des Nations Unies, le Conseil de l'Université et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de poursuivre ses efforts pour recueillir davantage de fonds et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, un rapport sur les progrès accomplis à cet égard, en même temps que le rapport annuel du Conseil de l'Université.
